

COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

Rencontre entre le Conseil d'Etat et le Conseil communal de Val-de-Travers

Dans le cadre des rencontres annuelles visant à entretenir les contacts réguliers entre autorités, le Conseil d'Etat a accueilli récemment le Conseil communal de Val-de-Travers au Château de Neuchâtel. Cette rencontre de travail avait pour objet d'échanger sur toutes les questions d'actualité concernant l'Etat et la région du Val-de-Travers.

Mandat de prestations avec la Police neuchâteloise

Les deux autorités ont reconnu que la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Le Conseil d'Etat a rappelé qu'il a en conséquence ouvert le chantier de la révision de la loi sur la police neuchâteloise (LPol) et qu'il entend mener les travaux en partenariat avec les communes. Il conviendra en particulier de bien clarifier les compétences de chacun. Le souhait du Conseil d'Etat et du Conseil communal est véritablement de trouver des solutions favorables pour tous.

Parcs éoliens

Le Conseil d'Etat et le Conseil communal ont le souci de coordonner leur action concernant l'initiative "Avenir des crêtes" et le développement de projets éoliens. Le contre-projet direct à l'initiative accepté en septembre 2013 par le Grand Conseil devra faire l'objet d'un deuxième débat au Parlement en novembre, dès lors qu'il engendre une modification de la Constitution cantonale. Une votation cantonale devrait ensuite se tenir en mai 2014.

Forage de Celtique Energie

Le Conseil communal a insisté sur la grande sensibilité de ce dossier pour le Val-de-Travers, précisant qu'il réserve pour l'instant une position officielle de son autorité. Le Conseil d'Etat, tout comme le Conseil communal, a indiqué qu'il est clairement opposé à un forage de gaz de schiste et que le DDTE va engager prochainement un mandataire externe spécialisé pour analyser le volumineux rapport remis par Celtique Energie. Une décision officielle ne devrait pas intervenir avant le printemps prochain. Les deux autorités sont en phase sur ce calendrier.

Liaisons – transports transfrontaliers

Le Conseil communal de Val-de-Travers et le Conseil d'Etat ont reconnu le besoin en transports transfrontaliers dans le Val-de-Travers et la nécessité de réfléchir à une solution qui permettrait de mieux adapter les horaires du nouveau train introduit en décembre 2012 entre Pontarlier-Les Verrières-Travers-Fleurier en fonction des horaires des entreprises. Les deux autorités ont affiché leur volonté de voir évoluer cette prestation

assez rapidement et prendront les contacts y relatifs avec la Franche-Comté et les entreprises concernées avant de rediscuter prochainement de ce dossier.

Développement du CNIP

Le Conseil d'Etat a relevé et salué les excellentes relations entretenues par le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) avec la commune de Val-de-Travers. Il a informé de l'ouverture d'une troisième classe d'apprentis polymécaniciens et du fait que 2014 sera une année marquée par plusieurs événements: le 20^e anniversaire du CNIP et le terme de la période de test de quatre ans pour son autonomie, avec la remise d'un rapport dans ce sens au Grand Conseil.

Avenir des lycées cantonaux

Les deux autorités ont fait état de leur volonté de pérenniser un lieu de formation du secondaire 2 au Val-de-Travers. Le DEF souhaite que les partenaires puissent réfléchir ensemble à des synergies plus optimales que celles existant aujourd'hui et a annoncé qu'il va créer prochainement un groupe de travail entre les lycées cantonaux.

Pour de plus amples renseignements:

Laurent Kurth, président du Conseil d'Etat, tél. 032 889 64 00.

Christian Mermet, président de la commune de Val-de-Travers, tél. 032 886 43 98.

Neuchâtel et Val-de-Travers, le 23 septembre 2013